

RAPPORT N° 92/5-06  
au Conseil Municipal

OBJET

MISE EN PLACE D'UN RESEAU COMPLEMENTAIRE DE TAXIS  
COLLECTIFS - APPROBATION DE L'AVENANT N° 106  
AU CONTRAT DE GESTION A GARANTIE DE RECETTES  
AVEC LA CGEA.

La Ville de Saint-Denis, Autorité Organisatrice des transports urbains, envisage de mettre en place un réseau complémentaire de taxis collectifs à titre expérimental, dans le cadre de l'exploitation du Réseau de Transport Dionysien.

L'évolution des transports publics urbains passe aujourd'hui par la multimodalité des moyens de transport. Ainsi, l'association BUS + TAXI pour la desserte des zones peu denses devrait améliorer les déplacements des populations des secteurs concernés et contribuer ainsi au désenclavement des écarts de la Ville.

Le schéma proposé est le suivant :

Ligne A : Ilet Quinquina - Domenjod - Marché de Ste.Clotilde avec correspondance toutes lignes RTD

Ligne B : Chemin Finette - Marché Ste.Clotilde avec correspondance toutes lignes RTD

Ligne C : Maison Forestière (Brûlé) - Bassin Couderc avec correspondance ligne 2 (vers Gare Routière)

Ligne D : Montagne 16ème - Plaine d'Affouches avec correspondance lignes 21 et 22 (vers Gare Routière)

Ligne E : Service supplémentaire Gare Routière - Montagne 16ème en soirée

Ligne F : Piton Bois de Nèfles - Petit Pont avec correspondance ligne 24 (vers Gare Routière)

.../...

Une période d'essai d'un an sera nécessaire pour l'observation et le réajustement de l'offre de transport par rapport à la fréquentation.

Par ailleurs, la Ville souhaite confier au concessionnaire du Réseau de Transport Dionysien -la CGEA- l'organisation, la gestion et le contrôle des lignes de taxis affrétés en complément des prestations assurées actuellement.

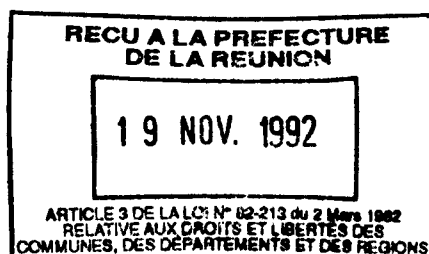
Le coût de l'opération sera prévu au Budget 1993 Chap. 968 - Art. 6409.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver la proposition des lignes de taxis collectifs complémentaires au RTD ;
- de m'autoriser à signer l'Avenant n°106 avec la CGEA ;
- de m'autoriser à lancer une consultation auprès des professionnels du taxi pour l'exploitation des lignes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent,  
Michel CHAN-LIAT,  
2ème Adjoint



DELIBERATION N°92/5-06  
du Conseil Municipal  
en séance du 7 NOVEMBRE 1992

OBJET

MISE EN PLACE D'UN RESEAU COMPLEMENTAIRE DE TAXIS  
COLLECTIFS - APPROBATION DE L'AVENANT N° 106  
AU CONTRAT DE GESTION A GARANTIE DE RECETTES  
AVEC LA CGEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés  
des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 92/5-06 du le Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 6ème Adjoint,  
Présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, Travaux  
et Appels d'Offres et Finances ;

sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la proposition des lignes de taxis collectifs  
complémentaires au RTD.

ARTICLE 2

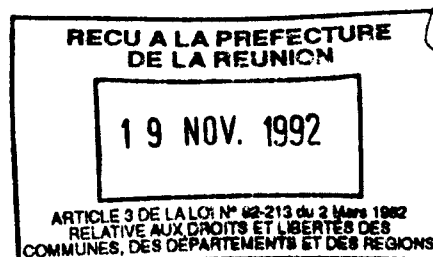
Autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant n° 106 avec la CGEA.

ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des  
professionnels du taxi pour l'exploitation des lignes.

Pour Extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 1992

Pour le Maire absent,  
Michel CHAN-LIAT,  
2ème Adjoint



RESEAU DE TRANSPORT DIONYSIEN  
SERVICES COMPLEMENTAIRES DE TAXIS COLLECTIFS  
BUDGET PREVISIONNEL 1993 (F TTC)

COUT BRUT AFFRETEMENT AU KILOMETRE (7 lignes A à G)

750 000,00 F TTC

RECETTES COMMERCIALES RESEAU

274 000,00 F TTC

INSUFFISANCE DE RECETTES

480 000,00 F TTC

REMUNERATION CGEA (Avenant n° 106)

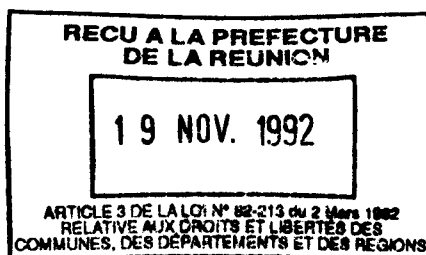
10 210,00 F TTC

COUTS NETS :

490 210,00 F TTC

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 7 novembre 1992  
et annexé à la Délibération n° 92/5-06

Pour le Maire absent  
Michel CHAN-LIAT  
2ème Adjoint



ILET QUINQUINAT -----> MARCHE STE CLOTILDE

LIGNE A

LONGUEUR	NBRE	NBRE	NBRE	NBRE	AMPLITUDE	FREQUENCE
DU TRAJET	TRAJET	DE KMS	DE	TAXIS	DU	EN
EN KMS	PAR	PAR	KMS AN	PAR	SERVICE	MINUTES
	JOUR	JOUR		TRANCHE		
				HORAIRE		

VERSION	A=	7.250	21	152.250	45979.5	2	06H00 A 09H15	25
N°4	R=	7.250	21	152.250	45979.5	1	09H16 A 15H00	50
	A+R=	14.500	42	304.500	91959.0	2	15H01 A 18H30	25

Les services seront assurés du lundi au samedi.

ITINERAIRE

ARRETS SUGGERES

ILET QUINQUINAT	ch Ilet quinquinat	
TERMINUS SCOLAIRE	ch Ilet quinquinat	
A COTE DU N° 52BIS	ch Ilet quinquinat	
A COTE DU N° 31	ch Ilet quinquinat	
A COTE DU N° 15	ch Ilet quinquinat	
PONT DOMENJOD	rte de domenjod	
PHARMACIE	rte de domenjod	
ECOLE	rte de domenjod	
CES	rte de domenjod	
FRUIT A PAIN	rte g.macé	
PRIMA	rte de la riviere des pluies	
PIERRE LOTI	rte de la riviere des pluies	
PONT TRIOLET	rte de la riviere des pluies	
EVIS	reu eudoxe nonge	
H.DEJISLE	avenue leconte delisle	
MAIL DU CHAUDRON	avenue leconte delisle	
LA CROIX	avenue leconte delisle	
MARCHE STE CLOTILDE	avenue leconte delisle	

CH FINETTE -----> MARCHE STE CLOTILDE

LIGNE B

LONGUEUR DU TRAJET EN KMS	NBRE TRAJET PAR JOUR	NBRE DE KMS PAR JOUR	NBRE DE KMS AN	NBRE TAXIS PAR TRANCHE HORAIRE	AMPLITUDE DU SERVICE	FREQUENCE EN MINUTES
---------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------	--	----------------------------	----------------------------

VERSION	A=	6,800	19	129.200	39018,4	3	06H00 A 08H30	15
N°4	R=	6,800	22	149.600	45179,2	3	12H00 A 13H30	15
	A+R=	13,600	41	278.800	84197,6	3	16H20 A 18H40	15

Les services seront assurés du lundi au samedi.

ITINERAIRE

ARRETS SUGGERES

CH FINETTE	ch finette
ORANGERS	ch finette
MUSCADIERS	ch finette
MURIERS	ch finette
POINCILLADE	ch finette
BOUGAINVILLEES	ch finette - tournez à droite
RAPHIA	ch des acajous
BRINGELIERS	ch des acajous
LOTUS	ch des acajous
CLINIQUE STE CLOTILDE	rte du bois de néfles
MOUTARDIERS	rue tessan - coupé vers stanislas guimart
SAPOTIERS	rue stanislas guimart
2 ECOLES	rue stanislas guimart
BANIAN	avenue de latre de tassigny
MARCHE STE CLOTILDE	avenue de latre de tassigny

MAISON FORESTIERE( brûlé ) ----->BASSIN COUDERC

## LIGNE C

LONGUEUR DU TRAJET EN KMS	NBRE TRAJET PAR JOUR	NBRE DE KMS PAR JOUR	NBRE DE KMS AN	NBRE TAXIS PAR TRANCHE HORAIRE	AMPLITUDE DU SERVICE	FREQUENCE EN MINUTES
---------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------	--	----------------------------	----------------------------

VERSION	A=	9,920	11	109.120	32954.2	1	05H00 A 08H00	37
N°1	R=	9,920	11	109.120	32954.2		08H08 A 19H00	60
	A+R=	19,840	22	231.520	65908.5		doublage navette	25
	A*=	3,320	2	6,640				
	R*=	3,320	2	6,640				
	A*+R*=	6,640	4	13.280				

KMS = total de( A+R )+ ( A\*+R\* )

Les services seront assurés du lundi au samedi.

## ITINERAIRE

## ARRETS SUGGERES

FORESTIERE	plateforme avant la route forestière	
BRULE	terminus de la ligne 023	
AZALES	à côté de l' église du brûlé	
PARNY2		
PARNY		
VINCENT		
DE LA BOETIE		
BAMBOU		
LYS		
RIMBAUD		
MANDARINES		
AVOCATIERS		
VETYVERS		
BASSIN COUDERC		





E/F

GARE ----->MONTAGNE 16E

**LIGNE E**

LONGUEUR DU TRAJET EN KMS	NBRE TRAJET PAR JOUR	NBRE DE KMS PAR JOUR	NBRE DE KMS AN	NBRE TAXIS PAR TRANCHE HORAIRE	AMPLITUDE DU SERVICE	FREQUENCE EN MINUTES
---------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------	--	----------------------------	----------------------------

VERSION	A=	21,350	1	21,350	6447,7	1	19H00 A 20H40
N°1	R=	20,350	1	20,350	6145,7		
	A+R=	41,700	2	41,700	12593,4		

Les services seront assurés du lundi au samedi et viennent en supplément après les derniers départs de la gare.

**ITINERAIRE**

**ARRETS SUGGERES**

--	--	--

GARE			
	PAR LA LIGNE 021		
MONTAGNE 16E			
MONTAGNE 16E			
	PAR LA LIGNE 022		
GARE			

PITON BOIS DE NEFLES ----->PETIT PONT

## LIGNE F

LONGUEUR DU TRAJET EN KMS	NBRE TRAJET PAR JOUR	NBRE DE KMS PAR JOUR	NBRE DE KMS AN	NBRE TAXIS PAR TRANCHE HORAIRE	AMPUTUDE DU SERVICE	FREQUENCE EN MINUTES

VERSION	A=	2.700	15	40.500	12231,0	1	05H25 A 20H00	60
N°1	R=	2.600	15	39.000	11778,0			
	A+R=	5.300	30	105.100	24009,0			
	A*=	8.600	2	17.200				
	R*=	8.400	1	8.400				
	A*+R*=	17.000	3	25.600				

KMS = total de (A+R) + (A\*+R\*)  
 Les services seront assures du lundi au samedi.  
 Correspondance avec la ligne 24

## ITNERAIRE

## ARRETS SUGGERES

ARRETS SUGGERES				
PITON BOIS DE NEFLES				
CORBELLE D OR				
ECOLE DU PITON	Itneraire de la ligne 24			
BERYL ROSE				
BERYL BLEU				
AUORE				
PETIT PONT				

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du samedi 7 novembre 1992  
 et annexé à la Délibération n° 92/5-06

Pour le Maire absent  
 Michel CHAN-LIAT  
 2ème Adjoint

RECU A LA PREFECTURE  
 DE LA REUNION

19 NOV. 1992

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
 COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

